

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

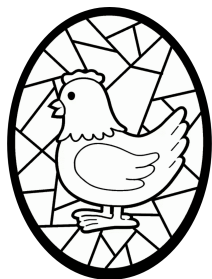
Crêperie Cannelle et paprika

77 RUE DES CARMES
46000 CAHORS

N° : FAC00000106
Date : 18/08/2025
N° client : CLT000000002

Réf. : Réf. aux BDL00000460 BDL00000490 BDL00000523 BDL00000551 BDL00000581

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000460 du 30/06/2025					
PONTE 29.06.25 DLC 27.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	Ens	6,30 €	37,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				37,80 €	
Bon de livraison N°BDL00000490 du 07/07/2025					
PONTE 06.07.25 DLC 03.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	Ens	6,30 €	37,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				37,80 €	
Bon de livraison N°BDL00000523 du 15/07/2025					
PONTE 13.07.25 DLC 10.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	ens.	6,30 €	37,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				37,80 €	
Bon de livraison N°BDL00000551 du 21/07/2025					
PONTE 20.07.25 DLC 17.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	ens.	6,30 €	37,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				37,80 €	
Bon de livraison N°BDL00000581 du 28/07/2025					
PONTE 27.07.25 DLC 24.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	ens.	6,30 €	37,80 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

Crêperie Canelle et paprika

77 RUE DES CARMES
46000 CAHORS

N° : FAC00000106

Date : 18/08/2025

N° client : CLT00000002

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				37,80 €	

Détail de la TVA				Total HT	189,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	10,40 €
Réduite	189,00 €	5,50%	10,40 €	Total TTC	199,40 €
Règlement		Chèque			
Echéance(s)		199,40 € au 30/09/2025			

Le montant total s'élève à cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).